

Chères Forgeoises, Chers Forgeois

Les vacances approchent à grand pas et depuis quelques temps beaucoup de projets voient le jour sur notre commune au détriment d'autres qui restent curieusement à l'arrêt. Nous vous proposons une présentation de ces différents sujets dont vous trouverez les compléments d'information sur notre site forgeonslavenir.com.

Nous vous souhaitons d'excellentes vacances en espérant une rentrée plus sereine que l'année dernière !

L'équipe de forgeonslavenir.com

Re-CON-version suite...

Le mardi 14 juin à 10h, nous avons visité le centre d'accueil avec une société d'investissement pour avancer dans le projet de reconversion via une Résidence Services Séniors et par des investissements privés.

Cela va bientôt faire un an que le centre d'accueil est ouvert.

Nous avons présenté ce projet de RSS à Madame Chabrier le 6 janvier dernier. Pas de retour !

Nous avons investigué, construit un projet, pris des rendez-vous de présentation avec la Sous-Préfecture, les Elus départementaux, les Elus de la CCPL, la Mairie de Paris. L'ensemble des éléments argumentés a systématiquement été portés à la connaissance de nos élus municipaux. Le 23 janvier nous présentons ce projet de reconversion détaillé lors d'une réunion en Mairie avec nos élus. **PAS DE RETOUR !**

Nous découvrons qu'une «enquête/consultation» avec un budget de 9500 € est commandée par la Mairie. Celle-ci nous signifie que le projet de Résidences Services Séniors sera soumis, comme d'autres, à l'avis des Forgeois. Nous recevons l'enquête et le choix d'une RSS ne fait pas partie des options proposées. Seul le choix d'une Résidence Séniors / EPHAD apparaît (totalement différent d'une Résidence services séniors qui, par définition est non médicalisée). Alors qu'en est-il de la volonté municipale de voir émerger un projet tenant compte de

plusieurs réalités : Pas de places dans les écoles, budget communal ne permettant pas d'assurer les frais de fonctionnement et encore moins l'achat de ce domaine, peu ou plus de subventions publiques de l'état. **PAS DE RETOUR !**

Y-a-t-il un projet différent de celui de la résidence Services Séniors qui pourrait expliquer une telle lenteur ? Pas de retour.

Nous sommes le 2 juillet 2017, nous demandons, chaque semaine, les plans à l'échelle des bâtiments du domaine, pour permettre à l'investisseur d'avancer sur son projet... A ce jour **PAS DE RETOUR !**

Il est urgent qu'un projet avance pour nous assurer que la situation ne soit pas simplement **SANS RETOUR** possible à l'échéance de la concession EMMAUS le 3 octobre 2018.



Des projets alternatifs sont dans les « tuyaux »

Lors de notre entretien du 16 avril en sous-préfecture, avec Madame Castelnot, cette dernière nous informe avoir mis en relation la mairie de Forges les Bains avec ADOMA (Ex SONACOTRA) organisme ayant remporté le marché national des foyers d'accueil pour demandeur d'asile.



La commission de suivi, un absent à la table !

Nous nous sommes engagés dans le suivi du centre afin d'être informés au mieux l'évolution de celui-ci.

Petit rappel : Cette commission de suivi a été préconisée par Mme La préfète. La mairie s'en est fait le relais, nous nous étions tous engagés à nous réunir autour d'une table car vous souhaitez des réponses à vos questions, de la transparence et du lien avec la population.

4 commissions de suivi plus tard :

Nous avons tenu nos engagements puisque nous étions bien présents lors de ces commissions. En revanche, nous n'avons rencontré les représentants d'Emmaüs qu'à la première réunion du 4 novembre 2016 !

- Vous souhaitez des réponses à vos questions -> PAS DE REPONSE - Emmaüs n'est pas présent

- Vous souhaitez de la transparence et un lien avec la population -> PAS POSSIBLE Emmaüs n'est pas présent !
- La commission va relayer vos questions -> Nous n'avons PAS DE REPONSE puisque Emmaüs n'est pas présent !
- La mairie ne peut pas répondre à vos questions -> Puisqu'Emmaüs n'est pas présent !

Nous ne pouvons que constater l'inefficacité de la mairie à organiser la commission de suivi et à exiger la présence d'Emmaüs qui ne montre pas d'intérêt à tenir les Forgeois informés.

Il devient pour nous très difficile d'avancer et d'avoir des réponses quand ceux qui ont les réponses ne souhaitent pas s'asseoir autour de la table.

Le triste constat que l'on fait :

EMMAUS BRILLE PAR SON ABSENCE !

Restaurant scolaire : addition potentiellement salée

Dans sa lettre de juin 2017, notre Maire communique sur un important projet nourri par son équipe : le restaurant scolaire. (Lettre remis uniquement aux parents d'élèves)

On y apprend que 65% des parents d'élèves (s'étant exprimés) accepteraient de payer jusqu'à 1€ de plus par repas dans le cadre d'un nouveau mode d'organisation production, consistant à produire les repas sur place. Il faut donc comprendre que cette augmentation servira uniquement à financer le surcoût de fonctionnement lié à ce nouveau mode de production, estimé à 100 k€. On note au passage qu'il faudrait facturer environ 700 repas par jour pour financer ce montant (sur la base de 144 jours de restauration sur une année scolaire). Ce qui surpasse largement le nombre total d'élèves dans les 2 écoles... **Voilà pour les hors-d'œuvre.**

Le plat de résistance s'annonce plus consistant : le coût de construction du nouveau restaurant. L'équipe municipale étudie donc un projet de nouveau restaurant à **4,8 M€** intégrant 100 M2 de cuisine pour tout réaliser sur place en « liaison chaude ».

Vous prendrez bien du dessert ?

Le plan de financement de ce projet dépend de plusieurs rentrées financières incertaines : la vente du terrain Vitalis et un mécénat d'ECT dans le cadre d'une nouvelle phase d'exploitation de la carrière de Bajolet. Malgré ces ombres au tableau, le conseil municipal a d'ores et déjà engagé 30 000 € pour un concours visant à sélectionner le maître d'œuvre. Pendant ce temps, les communes de la CCPL commandent leurs repas moins chers auprès d'une cuisine centrale.



VITALIS - Sortez votre livre d'histoire !!

07/2010 >

Acquisition VITALIS sous la municipalité de M. Antoine LESTIEN, maire.

CM du 25/11/2010 >

Décision de principe sur la vente d'une partie de la propriété VITALIS pour des raisons budgétaires ; cession de 5 000m². Surface de 2 500 à 3 000 m² sera conservée pour implanter un projet d'accueil petite enfance.

Projets présentés : 50 à 70 logements maximum - 1/3 accession pleine propriété - 1/3 accession aidée et 1/3 social - Nombre de parkings : le double de logements - espaces verts.

21 voix valident le principe de céder une partie de la propriété VITALIS (plan sur notre site internet).

CM du 25/06/2015 >

Mme LE MAIRE informe que le projet de la maison des associations sera présenté au Conseil Départemental pour obtenir un financement de 479.185,00 €.

CM du 17/12/2015 >

Division de la propriété VITALIS ; contrat signé avec le Conseil Départemental. Division du terrain pour détacher 2431 m² pour la Maison des Associations. Le rapport d'étude de sol est plutôt bon ce qui signifie qu'il ne sera pas nécessaire de recourir à des fondations sur pieux.

CM du 28/01/2016 >

Dépôt du permis de construire pour la Maison des Associations.

CM du 28/09/2016 >

Marchés publics retenus. Au total 13 lots représentant la modique somme de... 865.717,03 € HT !!!!

Etant précisé, par Mme LE MAIRE, qu'il n'y a pas eu d'appels d'offres car montant en dessous du seuil qui rend obligatoire la consultation de la commission : procédure simplifiée.

CM du 02/03/2017 >

Coût supplémentaire pour la Maison des Associations : 30.086,87 € HT pour l'instant !!! Est-ce que le rapport géotechnique a bien été suivi puisque des travaux supplémentaires sur les fondations ont été nécessaires ?

Aucune réponse de Madame Chabrier car elle ne sait pas et demande à ce que Monsieur Robert se charge de donner des détails ultérieurement...

Peut-on connaître les détails ??

De plus, il a été nécessaire de faire un mur de soutènement non prévu au départ. Pourquoi ? Décision prise conjointement entre le maître d'ouvrage, le maître d'œuvre et le bureau de contrôle pour éviter que la clôture du voisin ne soit, à terme, déstabilisée du fait du dénivelé résultant de l'implantation de la Maison des Associations.

CM du 06/04/2017 >

Demande d'emprunt de 600.000,00 €.

Raison donnée : les grosses factures pour la Maison des Associations vont arriver !!

La trésorerie de la commune ne peut pas permettre le règlement de ces factures !!! Montant global des intérêts 66.795,00 € !!!

Sortez vos calepices et vos mouchoirs !!

865.717,03 + 30.086,87 + 66.795,00 = 962.598,90 € HT... pour l'instant.



Le démarrage des travaux des 82 logements sur le site de VITALIS aura lieu fin août 2017 avec pour premières conséquences :

L'abattage des magnifiques arbres centenaires !

Il est juste à déplorer que les projets ne soient jamais terminés et que la navigation se fait à vue !

PREVENTION ET SANTE DE NOS ENFANTS : LA TUBERCULOSE

La tuberculose est une maladie infectieuse. La maladie est pulmonaire et contagieuse. Une recrudescence limitée en France mais bien présente.

La répartition de la maladie est inégale : elle est plus fréquente en Ile-de-France. Les enfants et les adultes sont donc exposés à un plus fort risque de tuberculose.

Si cette maladie atteint peu de personnes en France, elle concerne en priorité les populations les plus vulnérables comme les personnes en état de précarité, **les migrants**, les personnes âgées, les personnes immunodéprimées. *

A savoir que depuis Juillet 2007, l'obligation vaccinale pour le BCG n'existe plus en France !

De ce fait, beaucoup d'enfants Forgeois nés après cette date n'ont pas bénéficié de ce vaccin en accord avec leur pédiatre ou leur médecin traitant. Ce vaccin, à ce jour, est le **SEUL traitement préventif de la tuberculose.**

Suite à l'arrivée en Octobre 2016 des occupants du CHU, le risque de contracter cette maladie n'est donc plus une utopie mais un risque réel !

Ce sujet a été abordé lors de la première réunion de suivi du centre d'accueil, la municipalité n'est pas en mesure de nous apporter une réponse.

Malgré nos interventions orales et écrites auprès de Madame CASTELNOT, sous-préfète de l'Essonne, aucune solution de prévention médicale ne nous a été apportée !

Certains parents inquiets ont voulu faire la démarche de vacciner leurs enfants mais :

⇒ Le vaccin est en rupture de stock national à titre individuel,

⇒ La PMI (Protection Maternel Infantile) ne vaccine que les enfants de moins de 2 ans, mais a-t-elle encore des vaccins ?

⇒ Le CLAT (Centre du Lutte Anti-Tuberculose) n'est pas en capacité de vacciner les enfants au-dessus de 2 ans.

Le CLAT est dans l'impossibilité de nous transmettre une date pour vacciner nos enfants à court ou moyen terme

⇒ Les stocks des laboratoires Sanofi sont au plus bas et ils ont un délai de fabrication entre 12 et 18 mois.

Dernièrement, le CHU a eu la visite d'équipe mobile du CLAT, y a-t-il un cas de tuberculose avéré ?



Pendant ce temps que font les pouvoirs publics pour répondre à notre question du mois de novembre 2016 :

Comment protéger nos enfants ?



Patrimoine Forgeois : entretien ou abandon ?

A Forges les Bains, un grand projet chasse l'autre : Gymnase, Maison des Associations, Pré aux chevaux, Pierreval, Résidence pour personnes âgées en face du Bar du Château, Cantine en liaison chaude, Ferme Agro Ecologique sur le site de la carrière ECT pour

alimenter la cantine, City Stade... Et cela en se targuant en Conseil Municipal d'une gestion en « bon père de famille » de nos finances. Mais quels moyens et quelles priorités sont consacrés à l'entretien du patrimoine et à la préservation du cadre de vie ? quid des autres communes de la CCPL ?

Photo Forges : Etats des chaussées, les affichages municipaux et du patrimoine existant ?!



Photos CCPL



A Forges les Bains, on fait de beaux discours sur l'écologie et le développement durable, on héberge même semble-t-il des consultants faisant autorité dans le domaine, mais comment ces paroles se traduisent-elles concrètement pour notre cadre de vie rural exceptionnel ?

♥ La tradition c'est la transmission du feu et non l'adoration des cendres ♥

Gustave Malher

Abattage massif d'arbres centenaires dans une ancienne zone EBC (Espace Boisé Classé !!!!!)

Changement de paysage assuré !!!!

Voici pourquoi :

Projet VITALIS-Pierval , rue du General Leclerc , face au centre d'accueil

9 maisons , 73 appartements , 125 places de parking..... !



Dernière minute !

Nous venons de trouver dans nos boites aux lettres le Petit Forgeois.

Dans ce florilège d'auto satisfaction et de nombrilisme, le bilan de la concertation sur le centre d'accueil doit retenir particulièrement votre attention.

Notre Municipalité a décidément un problème avec les chiffres. On s'y gargarise de la participation de nombreux Forgeois à l'enquête Coop Cité, sur 1665 foyers Forgeois, 295 réponses ont été reçues, soit 17,70% des foyers... si on raisonne en **foyers** ; 17,70%, 295 réponses pour 6500 ou 9500€ d'argent communal (22€ le vote, contre 3,10€ pour les 2 tours des Présidentielles 2012, frais de campagne des candidats compris...), il y a effectivement de quoi se congratuler.

SAUF QUE, le sondage est **nominatif**, ce sont donc des **personnes physiques** qui ont répondu (souvenez-vous, tout le monde a été appelé à répondre, y compris les enfants...), la participation doit donc se calculer sur la

population, soit 3800 habitants... Ce qui nous donne **7,76%**.

En gardant en tête, que des Forgeois nous ont rapporté avoir répondu plusieurs fois, l'enquête n'étant absolument pas sécurisée (pour 9500€, tu n'as plus rien, mais le choix de Coop Cité, sans mise en concurrence, s'est-il fait sur la base de la compétence ?).

Tout cela pourrait prêter à sourire, mais c'est en réalité extrêmement inquiétant quant à la finalité de cette concertation. Ne nous y trompons pas, ceci n'est pas de l'incompétence, c'est ni plus ni moins un mensonge et une manipulation grossière et ne laisse rien augurer de bon pour le devenir du centre qui ne s'éclairera absolument pas après ce « Gloubi Boulga ».

Ce n'est pas une étude Coop Cité, c'est une étude OPA Cité !

Exigeons de la Mairie la publication de l'intégralité des réponses et des verbatims !



Forgeonslavenir.com

Une pincée d'informations avant les vacances !

FORGEONSLAVENIR.COM

Bulletin d'adhésion

Je soussigné(e) Madame – Monsieur(!)
demeurant au _____

déclare être en accord avec le but de l'association et adhère à « FORGEONSLAVENIR.COM ».

Barème de la cotisation annuelle :	<input type="checkbox"/>	10
€		
Au titre de soutien un don de :	<input type="checkbox"/>	€
Soit un total de :		€

Mode de règlement : espèce - chèque à l'ordre de FORGEONSLAVENIR.COM
Le règlement est à nous faire parvenir à l'adresse suivante : Forgeonslavenir.com 2 rue de la châtaigneraie 91470 Forges les Bains

Je souhaite être contacté(e) par Forgeonslavenir.com par :

Mail : _____ @ _____
Et/ou⁽¹⁾
SMS : _____

Fait à Forges les Bains, le ____/____/201__

Signature :

Association Loi 1901 – R.N.A. : W913007454
• 2 Rue de la châtaigneraie • 91470 Forges les Bains •
mail : forgeonslavenir@gmail.com • Site : www.forgeonslavenir.com

Pensez à notre environnement, ne pas jeter sur la voie publique.



Association Loi 1901 - R.N.A : W913007454
• 2 Rue de la châtaigneraie • 91470 Forges les Bains •
mail : forgeonslavenir@gmail.com • Site : www.forgeonslavenir.com